

05.03.2014 - 15:03 Uhr

Loi sur la formation continue : Le Conseil des Etats reconnaît la réinsertion comme thème important

Bern (ots) -

Le Conseil des Etats a, lors de sa séance d'aujourd'hui, accepté d'introduire le thème de la « réinsertion » dans la loi sur la formation continue (voir l'art. 8e). Travail.Suisse, l'organisation faîtière indépendante des travailleurs et travailleuses, salue cette décision. Au vu de l'évolution démographique, une réinsertion professionnelle optimale de personnes, qui ont provisoirement limité leur activité professionnelle, est importante sous l'angle de la société et de l'économie.

Une étude de Travail.Suisse montre qu'un tiers des femmes en couple ayant des enfants de moins de sept ans renoncent à une activité professionnelle.(1) Selon l'enquête suisse sur la population active SAKE, 135'000 femmes ont renoncé en 2009 à une activité professionnelle en raison de l'éducation des enfants ou de soins prodigués à des proches. De nombreuses femmes, qui décident de renoncer à une activité lucrative, reprennent plus tard - le plus souvent lors de la scolarisation des enfants - une activité rémunérée. Selon des estimations de Travail.Suisse, il s'agit de 13'500 femmes par année. Les femmes qui interrompent leur activité plus longtemps présentent des lacunes professionnelles. Il leur manque des connaissances pour faire « leur promotion » et pour rechercher un emploi.

Le besoin de formation continue est avéré

Malheureusement, les personnes en réinsertion n'ont qu'un accès limité aux offres de réinsertion de l'assurance-chômage. Il n'existe pas dans tous les cantons des cours spéciaux pour ce groupe-cible. En raison de moyens financiers limités, nombreux sont ceux qui renoncent à une formation continue. Dans cette perspective, la décision du Conseil des Etats doit être vue comme un signe qu'il faut utiliser de façon optimale le potentiel de personnes qui se réinsèrent et la formation continue des pouvoirs publics doit y apporter aussi sa contribution. « Travail.Suisse demande au Conseil national, lors de la phase l'élimination des divergences, de suivre la position du Conseil des Etats » indique Bruno Weber-Gobet, responsable de la politique de formation à Travail.Suisse.

(1) Réussir son retour à la vie active. Champs d'action et mesures possibles dans le domaine de la formation et de l'intégration des personnes souhaitant réintégrer le marché du travail. Travail.Suisse, février 2013, Berne.

Contact:

Bruno Weber-Gobet, responsable de la politique de formation à
Travail.Suisse, 079 348 71 67

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100020454/100752398> abgerufen werden.